

# CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 3 mai 1974

Journée de l'Europe

TR (74) 3

Or. fr.



COE098149

TABLE RONDE

POUR LA JOURNÉE DE L'EUROPE

Comité français

pour la Journée de l'Europe

Communiqué de Presse et d'Information

(26 février 1974)

La date du 5 mai, jour anniversaire de la création du Conseil de l'Europe (5 mai 1949), première née des institutions politiques du continent européen, a été retenue par décision de nos gouvernements pour marquer la célébration de la "JOURNEE DE L'EUROPE".

La célébration de cette Journée doit être l'occasion d'associer les peuples à l'action des gouvernements et de leur permettre de manifester avec force leur adhésion à l'idée européenne et de participer activement à la construction de l'Europe.

1974 étant l'année du 25<sup>e</sup> anniversaire de la création du Conseil de l'Europe, la Semaine du 5 mai devra permettre de manifester à nouveau l'attachement de tous à la cause de l'unité européenne en donnant à cette Fête commune à toutes les nations de notre continent l'importance et le retentissement qu'elle mérite.

Une Table Ronde pour la Journée de l'Europe, qui rassemble les plus hautes personnalités des institutions européennes et les représentants des collectivités locales, se charge d'organiser un grand nombre de manifestations à Strasbourg qui est le siège du Conseil de l'Europe et de coordonner celles que préparent les comités nationaux dans chaque pays européen.

En effet, parmi de nombreux projets, le Conseil de l'Europe a prévu des manifestations le 5 mai à Strasbourg destinées à recevoir les délégations des communes jumelées et des "communes porte-drapeau de l'Europe", avec une importante participation populaire et une part non négligeable de folklore.

Le 6 mai, après une réunion du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, aura lieu la séance solennelle de l'Assemblée Consultative : il est prévu que le discours d'ouverture soit prononcé par le Chef d'Etat du pays où siège le Conseil de l'Europe, c'est-à-dire le Président de la République par interim : M. Alain POHER.

On est en droit d'attendre de toutes les collectivités locales en France un effort important de sorte que tous, des citoyens au Président de la République, s'associent à la célébration de la JOURNEE DE L'EUROPE 1 9 7 4.

Le Comité français pour la Journée de l'Europe (1) dont le rôle est de donner l'impulsion nécessaire tant auprès des Pouvoirs Publics qu'auprès des communes et des associations, s'adresse à chacun, quel que soit son engagement politique personnel. Présidé par l'ancien Premier Ministre M. Jacques Chaban-Delmas, il a comme vice-présidents : Jacques Dominati, Adolphe Chauvin, Gaston Defferre, Louis Leprince-Ringuet, Achille Peretti, Pierre Metayer, Lionel de Tinguy du Pouët, Edgar Faure.

Il appelle chaque commune à organiser pour la Journée du 5 mai ou pour tout autre jour de la semaine du 5 mai une ou plusieurs des manifestations qu'il lui propose :

- pavoisement des édifices publics aux couleurs nationales et aux couleurs de l'Europe
- exécution et diffusion de l'hymne européen ("Ode à la Joie" de la 9e Symphonie de Beethoven)
- manifestations dans le cadre des Jumelages de la commune, avec la participation de représentants des communes jumelles
- expositions sur les villes jumelles, sur l'Europe et sur les institutions européennes
- allocution du Maire, discours ou conférences de personnalités sur des thèmes européens
- inauguration de rues, places ou monuments évoquant l'idée d'union européenne ou le souvenir de ses pionniers
- remise de prix aux enfants lauréats de la Journée européenne des Ecoles
- cérémonies au Monument aux Morts autour du drapeau européen
- diffusion de brochures, tracts, affiches ; manifestations sportives, folkloriques, récréatives ; décorations de rues, magasins, sur un thème européen, etc.

Parmi toutes ces propositions, et la liste n'est pas exhaustive, il y en a au moins une que chaque commune peut et doit réaliser.

A l'instar de la Ville de Paris et de plusieurs centaines de communes qui ont déjà célébré la Journée de l'Europe les années précédentes, chaque commune doit avoir à coeur de fournir un effort particulier. Il n'est pas douteux, et cela est la condition nécessaire à la réussite de toute action en faveur de l'Europe, que les moyens d'information audio-visuels ne donneront à cette JOURNÉE DE L'EUROPE l'écho et le retentissement souhaités qu'à la mesure de l'éclat que lui confèrent les communes elles-mêmes.

(1) COMITE FRANCAIS POUR LA JOURNÉE DE L'EUROPE  
siège : 24, rue Feydeau - 75002 Paris ; tel : 236 14 89.  
Secrétaire Général : Philippe Bertrand